

Tourisme

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **30 (1984)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TOURISME

Le train à 5 francs : un gros succès

Le point de rupture a presque été atteint devant l'engouement des citoyens pour l'action lancée par les CFF le dimanche du jeûne fédéral : un billet à cent sous. Prévu initialement uniquement pour les trains régionaux, dédoublés pour l'occasion, les CFF devant l'affluence des voyageurs ont dû l'étendre aux trains directs. Le nombre de billets vendus n'est pas encore connu à ce jour ni les lignes favorites choisies. Interrogé par l'ATS, M. Pierre Perrenoud, attaché de presse des CFF a indiqué que la Régie allait analyser les multiples facettes de cette action.

Bien que tout le matériel roulant ait été utilisé, l'absorption des voyageurs n'a pu se faire sans quelques retards. Devant l'affluence et pour décongestionner quelque peu les gares, la direction des CFF permettait, dès l'après-midi, le retour des voyageurs, toujours avec leur billet à 5 francs, en train direct. Devant le succès de cette action, M. Perrenoud n'a pas écarté, bien que rien de concret ne soit prévu pour l'instant, la possibilité de lancer des actions similaires à l'avenir.

La Fédération suisse des cheminots (SEV) se félicite quant à elle d'une telle initiative. L'ampleur de ce succès démontre pour la SEV qu'un public nombreux est prêt à utiliser le train, dans la mesure où les prix sont attractifs. Elle espère ainsi que les CFF et les compagnies privées sauront tirer les conclusions qui s'imposent et introduire de manière permanente des facilités tarifaires, notamment des « billets du dimanche ».

Quant au choix des voyageurs, il semble qu'ils aient choisi particulièrement le Comptoir suisse à Lausanne, le Valais, de même que la région Bienne-Neuchâtel. Les CFF indiquent encore d'autres points forts : l'Oberland bernois, l'Emmental ainsi que Lucerne. Les Zurichois pour terminer semblent avoir préféré le climat tessinois.

Le TGV rend visite au Valais

Grande première pour le TGV qui est venu jusqu'à Martigny se présenter aux Valaisans et cela à l'occasion des 25 ans de la foire du Valais romand. C'est avec

joie que les milieux touristiques valaisans ont appris à cette occasion que dès l'hiver 85, les principales gares de la vallée du Rhône seront directement reliées à Paris par ce train à grande vitesse et cela pour permettre surtout aux skieurs parisiens de gagner les stations suisses. Martigny ne sera plus dès lors qu'à 4 h 30 de la capitale française. Un nombreux public a visité le TGV en compagnie de délégués de la S.N.C.F.

Valais : succès du « passeport vacances »

Des centaines de Romands ont donné suite cet été à l'initiative prise dans diverses régions du pays sous le titre de « Passeport vacances ». En Valais, le bilan de cette expérience est tout à fait positif, ont indiqué les responsables de cette campagne.

Tout au long de l'été, des jeunes en âge de scolarité ont pu, en compagnie d'adultes de tout milieu, s'adonner à la spéléologie, au bricolage, au reportage, à l'équitation. Ils ont appris à faire du pain, à connaître les champignons, à tisser, à faire de la poterie. D'autres jeunes gens se sont promenés en calèche durant des heures sur les berges du Rhône. Certains ont fait de la planche à voile ou se sont joints tout simplement à un facteur de village pour distribuer le courrier. D'autres encore ont dressé des chiens, conduit une locomotive ou secondé des gardiens de cabanes à plus de 3.000 m d'altitude.

Tous ces jeunes contraints souvent à rester une partie de l'été dans leur canton ont passé des journées inoubliables grâce à la formule originale du « Passeport vacances » qui leur a permis l'évasion et un enrichissement humain pour 25 francs par semaine seulement. Les communes, les offices de tourisme, les mouvements de jeunesse, les Jeunes chambres économiques ont soutenu cette initiative qui sera reprise l'an prochain en Valais comme dans bien d'autres régions de Suisse.

Opération spectaculaire au « Métro des glaciers »

Une opération spectaculaire s'est déroulée au-dessus de Saas-Fee dans le cadre de la construction du « Métro des glaciers » ou « Métro alpin », le plus haut du monde. En effet, on a transporté à bord d'un téléphérique les deux

wagons ou voitures lourdes chacune de 19.600 kg et qui vont dès cet hiver véhiculer touristes et skieurs à l'intérieur même de la montagne.

Ce transport a parfaitement réussi. Ces voitures qui contiendront chacune lors de l'exploitation du métro souterrain près de 120 personnes ont été suspendues sous les câbles du téléphérique de Felskinn, se balançant parfois à quelque cent mètres au-dessus des gorges et des rochers.

L'inauguration de ce « Métro alpin » est prévue pour le 19 décembre prochain. Les skieurs voyageront sur un kilomètre et demi entièrement dans la montagne pour être ensuite déposés à plus de 3.400 m. d'altitude sur les champs de neige.

Une Suisse au concours international de tonte de moutons

Quinze équipes d'une dizaine de pays se sont affrontées à Shepton Mallet, dans le Somerset (Grande-Bretagne), pour tenter de décrocher le premier prix de tonte de moutons. Parmi ces équipes, un « team » suisse, formé de Mlle Christiane Champendal - la seule femme en lice - et Oliver Grobéty, de Neuchâtel.

Les concurrents suisses ont eu affaire à forte partie puisqu'ils sont sortis avant-derniers de ce concours, qui a lieu tous les trois ans. Selon les organisateurs, la qualité de la tonte est aussi importante, aux yeux du jury, que la rapidité. L'équipe vainqueur est néo-zélandaise et gagne la somme de 1.000 livres (3.400 f.s.).

Air-France et Swissair cassent leurs prix en fin de semaine sur Paris-Geneve

Air-France et Swissair propose depuis le 1^{er} novembre sur leurs liaisons aériennes en fin de semaine entre Paris et Genève des prix de 20 pc moins élevés que les « tarifs vacances » actuels, a annoncé à Paris la compagnie nationale française. De son côté, Swissair confirme avoir passé un accord avec Air-France. Mais, avant de donner plus de détails, la compagnie suisse attend d'avoir reçu l'approbation écrite du gouvernement français, celle des autorités helvétiques étant déjà arrivée, a indiqué à l'ATS un responsable de Swissair.

« Sous réserve des approbations gouvernementales », le nouveau tarif vacances du samedi et du dimanche sera de 650 FF (180 fr. s) aller-retour contre 805 FF actuellement pour le plus bas tarif, précise un communiqué de Air-France.

Ce tarif, valable jusqu'au 31 mars 1985, pourra être utilisé si les voyages aller et retour sont réalisés au cours du week-end, ou encore si le retour est effectué au cours du week-end suivant.

DIVERS

Informations médicales inédites sur Henri Dunant

La Croix-rouge suisse annonce qu'après des années de recherches, on vient de découvrir à l'hôpital de Heiden (Appenzell, Rh. ext.) le journal de l'établissement portant sur les années 1898 - 1920 et contenant des informations sur Henri Dunant.

Rédigé de la main du médecin traitant, le Dr Hermann Altherr, ce document parle de la maladie de Dunant, qui vécut à l'hôpital de Heiden de 1892 jusqu'à sa mort en 1910. Comme le relève la Croix-rouge suisse, les diagnostics « manie de persécution », « mélancolie », « catarrhe abdominal » n'ont rien d'étonnant si l'on songe qu'après sa faillite, survenue en 1876, Dunant dut se séparer de la Croix-rouge qu'il avait fondée en 1863 et, fuyant ses créanciers, erra dès lors seul et misérable pendant 20 ans à travers l'Europe.

Plus le journal est petit, plus la publicité est efficace

La société Orell Füssli Publicité SA (OFP) a présenté récemment la principale étude qualitative qui ait été réalisée à ce jour sur la presse locale et régionale. 1242 personnes ont été interrogées à cet effet, principalement à Bâle-campagne, Schwytz et Zurich, par l'Institut D & S pour les études de marché et de communications SA. Il en ressort notamment que les annonces publicitaires ont un maximum d'efficacité dans les journaux locaux et régionaux.

Cette catégorie de journaux est la plus lue et les annonces qu'ils contiennent

sont les plus vues et paraissent les plus crédibles, affirme l'étude. On apprend aussi que le journal demeure le principal moyen d'information et que l'actualité locale, régionale et nationale viennent en première place des besoins du lecteur. Le journal apparaît aussi comme le médium le plus objectif, indique l'étude de l'Institut D & S.

Une « fausse veuve » touche une rente

Le Tribunal fédéral des assurances a, pour la première fois, eu l'occasion de se prononcer sur le cas d'une « fausse veuve », à savoir d'une femme dont le mari a disparu, puis a soudainement fait sa réapparition. Il a estimé qu'elle avait droit à sa rente.

En l'occurrence, il s'agit d'un homme que l'on recherchait depuis 1970, et qui fut déclaré définitivement « disparu » en 1977. Sa femme toucha alors une rente de veuve. Mais on apprit soudain que l'époux vivait en Espagne. La caisse de compensation réclama alors le remboursement de rentes pour un montant de 95 000 francs.

Le Tribunal fédéral des assurances ne fut pas de cet avis. La rente de veuve, a-t-il estimé, doit précisément permettre à une personne dans le besoin de survivre. La « veuve » ne doit rien rembourser, au contraire ; tant qu'elle sera juridiquement considérée comme telle, elle continuera de toucher sa rente.

Nouveau droit matrimonial : femmes suisses satisfaites

Les femmes suisses sont satisfaites de l'acceptation, par les Chambres, du nouveau droit matrimonial. Le devoir des femmes est désormais de se mobiliser pour faire échouer un éventuel référendum contre cette loi, et de parfaire l'information des citoyens sur ses applications concrètes. Cette volonté a été déjà mise en pratique à Berne, où se réunissaient sous l'égide de l'Association suisse pour les droits de la femme les représentantes de sept organisations féminines comptant quelque 100 000 membres.

Les orateurs invités, parmi lesquels les conseillères nationales Yvette Jaggi et Elisabeth Blunschy et le président de la commission d'experts, M. Jacques-Michel Grosen, ont analysé d'une façon détaillée les divers articles de la nouvelle loi, en relevant les progrès qu'ils amènent. Cette loi consacre le principe de

l'égalité des conjoints et met l'accent sur la notion de commun accord, a rappelé M. Grosen, que seule la solution apportée à la question du nom de famille ne satisfait pas entièrement.

« Sans renier les formes de ménage traditionnelles, la loi permet désormais aux couples d'adopter d'autres formes d'organisation et de partage des tâches », a souligné M. Grosen, qui a rappelé en outre que de nombreux hommes ont contribué avec force et conviction à l'élaboration et à l'acceptation de cette loi.

« La nouvelle loi n'est au fond pas si nouvelle que cela : elle répond surtout à une nécessité concrète actuelle », a noté Mme Elisabeth Blunschy. La conseillère nationale s'est en particulier étendue sur les avantages de la nouvelle loi en matière de transparence financière au sein du ménage. L'épouse ne pourra plus, désormais, ignorer l'état des gains ou l'endettement éventuel de son mari. Les quelque 200 participantes à ce colloque ont vivement applaudi chacun des orateurs.

Un Suisse sur vingt est agriculteur

5,3 % des Suisses sont paysans, alors qu'il y a 10 ans ce pourcentage était de 6,8 %. Si l'on y ajoute les personnes ayant une activité dans l'horticulture, la sylviculture, la pêche et la chasse, on arrive au chiffre de 191 255 personnes ou 6,2 %, au lieu de 231 000 ou 8,0 % en 1970 dans le secteur primaire. Ces données ressortent de la publication des résultats définitifs du recensement de 1980.

Il y a le plus de paysans, en pourcentage, dans le canton d'Appenzell-Rh. int. (22,4 %) ; suivent Obwald (14,7 %), Fribourg (12,0 %), Lucerne et Uri (10,1 %). On en comptait moins de 10 % à Nidwald (9,8 %), dans le Jura (9,7 %), en Thurgovie (9,7 %), en Valais (9,6 %), aux Grisons (9,1 %), à Schwytz et Appenzell-Rh. ext. (8,9 %).

Le chiffre record de paysans était atteint dans le canton de Berne (35 303) mais le pourcentage était seulement de 8,1 %. Le canton de Vaud était en-dessous de la moyenne nationale, avec 5,2 %.

A signaler encore le cas particulier de Genève : 1172 personnes ou 0,7 % seulement travaillaient dans l'agriculture, mais un nombre égal avait un emploi dans l'horticulture.